

UFR Langues et Communication – 2 boulevard Gabriel – 2100 DIJON

**MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES,**

**MENTION LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES**

**spécialité : commerce et affaires**

**M1**

**Semestres 1 et 2 – 1ère année**

<b>Contacts</b>	
<b>U.F.R. Langues et Communication – 2 boulevard Gabriel – 21000 DIJON</b>	
<b>Responsable : Dominique CHARVET</b> Bureau 164 Tél : 03.80.39.56.75 <a href="mailto:dominique.charvet@u-bourgogne.fr">dominique.charvet@u-bourgogne.fr</a>	<b>Scolarité Sylvie DIEMAND</b> Bureau 166A Tél : 03.80.39.56.74 <a href="mailto:scolarite.langues.lea@u-bourgogne.fr">scolarite.langues.lea@u-bourgogne.fr</a>
	<b>Secrétariat pédagogique- Karine DUTHU (sauf le mercredi)</b> bureau 166B tél : 03 80 39 56 11 <a href="mailto:secretariat.lea.master@u-bourgogne.fr">secretariat.lea.master@u-bourgogne.fr</a>

## Organisation et descriptif des études

Semestre1	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type examen			
	CM	TD	TP			Coef CC	Coef CT	Nature épreuve	Coef UE
<b>Intitulés et nature des UE</b>									
<b>UE M11 Langue A (allemand, anglais, espagnol, italien)</b>									
Communication écrite et orale*		18h		18h			2	Dossier (10 à 15 pages)	
Expression orale*		12h		12h		1		CC	
Pratique de la traduction (langue de spécialité)*		18h		18h			2	Ecrit-2h	
<b>Total UE</b>		<b>48 h</b>		<b>48h</b>	<b>8</b>				<b>2</b>
<b>UE M12 Langue B (allemand, anglais, espagnol, italien)</b>									
Communication écrite et orale*		18h		18h			2	Dossier (10 à 15 pages)	
Expression orale*		12h		12h		1		CC	
Pratique de la traduction (langue de spécialité)*		18h		18h			2	Ecrit-2h	
<b>Total UE</b>		<b>48 h</b>		<b>48 h</b>	<b>8</b>				<b>2</b>
<b>UEM13 Savoirs et techniques</b>									
Communication*	12h			12h			1	Ecrit-2h	
Marketing*	20h			20h			1	Ecrit-1h	
Exportation*	15h			15h			1	Ecrit-1h	
Comptabilité générale*	20h			20h			1	Ecrit-1h	
Informatique*		20h		20h		0.5		CC	
Connaissance de l'entreprise* (cours assurés par des professionnels et encadrement des missions assurées par les étudiants)	38h			38h			2.5	Rapport de mission En français	
<b>Total UE</b>	<b>105h</b>	<b>20 h</b>		<b>125h</b>	<b>10</b>				<b>3</b>
<b>UE M14 complémentaire optionnelle</b>									
❶ Langue vivante 3 ( japonais, polonais, portugais, roumain, russe)		20h		20h		1		CC	
❷ Approfondissement matières d'application : ➢ Informatique ➢ Marketing		10h 10h		20h			0.5 0.5	Epreuve pratique-1h Ecrit-1h	
❸ Médias/Médiations *		20h		20h			1	dossier	
<b>Total UE</b>		<b>20h</b>		<b>20h</b>	<b>4</b>				<b>1</b>
<b>TOTAL semestre1</b>	<b>105h</b>	<b>136h</b>		<b>241h</b>	<b>30</b>				

Les enseignements marqués \* sont communs avec la mention « information, communication, culture » spécialités Stratégies de communication internationale et/ou Langues et Marché des Médias européens.

Semestre 2			
<b>Mémoire</b> Un stage en entreprise, (langue A ou B) d'une durée minimum de 4 mois. Le mémoire (50 à 60 pages, hors annexes) sera rédigé dans la langue du pays où le stage a eu lieu  L'étudiant est invité à choisir la nature de son stage en fonction de son projet professionnel ( orientation Marketing, Import-Export, Communication, etc. ...)		3	**Mémoire + soutenance
<b>Résumé du mémoire</b> résumé de 10 pages dans l'autre langue étudiée, à rendre séparément.		1	**résumé

\*\*Notes conservables- si >=10- 1 an en cas d'ajournement ou de défaillance au semestre 2.

## **ATTENTION !**

La remise du mémoire (semestre 2) et/ou la remise du dossier de presse (semestre 1) en septembre implique que l'étudiant n'a validé en 1<sup>ère</sup> session ni l'année ni le semestre correspondant. En conséquence, en 2<sup>ème</sup> session, il doit repasser -pour tous semestres non validés- les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu au moins 10/20 dans les UE non validées (résultat ajourné).

## **INFORMATIONS ET DATES IMPORTANTES :**

1<sup>ère</sup> Session (janvier et juin)

- remise des dossiers de presse : **le 8 janvier 2010 directement au bureau 166 B**
- remise des mémoire, résumé de mémoire : **le 4 juin 2010 directement au bureau 166 B**  
ou par courrier le 2 juin (cachet de la poste faisant foi)

2<sup>ème</sup> Session (septembre)

- remise des dossiers de presse, des mémoire et résumé de mémoire : **les 26 et 27 Août 2010 directement au bureau 166 B**  
ou par courrier le 25 Août (cachet de la poste faisant foi)

## **Modalités de contrôle des connaissances :**

**Les modalités de contrôle des connaissances sont définies dans le référentiel des études L-M-D.**

**Ce document est consultable sur le site de l'université et affiché sur le panneau scolarité.**

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

### **● Règles de validation et de capitalisation :**

#### **1 - Modalités particulières à la section LEA :**

- Le 1<sup>er</sup> semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est  $\geq 10$  **sous condition** que l'étudiant ait obtenu une moyenne **d'au moins 8** dans chacune des langues (certaines U.E. peuvent être obtenues par compensation).

- le 2<sup>ème</sup> semestre est validé si la moyenne des 2 travaux (mémoire + résumé) **est supérieure ou égale à 10.**

Une compensation sera calculée entre les 2 semestres de l'année ; l'étudiant sera déclaré admis à l'année si la moyenne des 2 semestres (s1 et s2) est  $\geq 10$  **et** la moyenne de chaque UE de langue  $\geq 8$  **et** la note du semestre 2 est  $\geq 10$ .

#### **2 - Principes généraux :**

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.